

# Le petit saint-montais

La plume de l'oiseau s'envole en l'air mais elle termine à terre.

*Proverbe africain*



Trimestriel  
Foyer Rural  
**SAINT-MONT**  
**N° 44**  
Été 2006

## Editorial

L'été sera chaud !

Après une fête du vin qui a connu un grand succès, il est temps de penser aux réjouissances estivales.

Dans un premier, c'est la fête locale qui va mobiliser les saint-montaises et les saint-montais. Puis pour ne pas perdre le rythme, c'est le quartier du Cos qui nous offrira une journée et une soirée récréatives. Enfin, la société de pêche nous conviera à son traditionnel concours et à son repas champêtre. Encore un été comme on les aime dans le Gers, un été chaud, lumineux où tout gravite autour de la fête.

Alors en attendant ces soirées festives, je ne peux que vous souhaiter une très bonne lecture de votre petit *saint-montais*.

Le Président du Foyer Rural,

**Michel PETIT**

**Le petit *saint-montais* est la revue des adhérents du foyer rural de SAINT-MONT. Pensez à acheter votre carte dès septembre 2006.**

## Au sommaire

Lire :

- ⇒ Les nouvelles de A à Z (page 2)
- ⇒ La vie du village (pages 3 et 4)
- ⇒ Au conseil municipal (pages 5 à 7)
- ⇒ En bref (page 8)

**SAINT-MONT Fête du Cos**  
**29 juillet 2006**

## Vignoble en Fête



Un temps exceptionnel, une affluence record, une organisation parfaite, ... rien ne manquait pour une réussite totale de cette dixième fête du vignoble de SAINT-MONT.

**SAINT-MONT Fête locale**  
**23, 24, 25 et 26 juin 2006**

# La vie du village

## Nouvelles en bref de A à Z

**A**nglais : Les conversations en anglais du samedi matin se sont terminées le 18 juin par un apéritif international ( punch, rosé, etc) propre à nous encourager à poursuivre nos efforts...  
bye bye and see you later.

**A**.S.S.M. : Les permanents de l'ASSM prennent leurs vacances d'été ... mais si besoin était ...vous avez toujours la possibilité de contacter les bénévoles ou venir le mardi après-midi de 14h00 à 17h00. Un appel aux bonnes volontés pour de l'initiation à l'informatique est lancé !

**A**telier terre : La dernière séance de l'Atelier Terre du Foyer Rural, pour cette session, aura lieu le mercredi 28 juin à 17h 30.  
L'activité reprendra en septembre qu'on se le dise.....

**C**lub des aînés : Marie-Claude propose tous les lundis en juillet et août une randonnée pédestre (petite, moyenne ou longue) : départ à 9h00 devant la maison des associations (accès libre, ouvert à tout le monde)

**D**istillerie : Il est temps de reprendre en main le dossier. Le foyer rural peut, de par ses statuts, être interlocuteur des pouvoirs publics pour obtenir des réponses à des questions vitales pour tous les citoyens de Saint-Mont. La protection de l'environnement doit rester un sujet permanent de préoccupation.

**E**mbellissement du village : Merci et Bravo à notre commission des fleurs pour l'harmonie des massifs et des jardinières qui embellissent Saint Mont.....  
Maintenant nous attendons avec impatience l'implantation de bancs pour le repos et la caouette.....sur les places du village...  
Un petit effort, sur le parking de la Maison des Associations, pour remplacer l'utile et infâme bidon-poubelle par un conteneur de bois semblable à ceux déjà installés ....  
Encore un effort pour poursuivre la rénovation de la promenade sous les platanes.....pour remplacer le grillage endommagé du tennis.  
Enfin.... redoublons d'imagination et d'effort pour créer un espace de jeu de plein air pour nos jeunes....

**F**ête du vin : Si vous avez oublié de rapporter les vêtements de la Fête du Vin...rendez vous en septembre lors d'une permanence de l'ASSM

**L**oto : Retenez bien cette date :  
**22 octobre 2006**  
Vous êtes attendus à partir de 14h30 dans la salle du foyer. Si vous souhaitez apporter un soutien (dons, organisation , ...), contactez Marie-Claude DUVIGNAU ou Annie COUTURE.

**M**onastère : Le foyer rural se félicite de l'achat par une saint-montaise du monastère de Saint-Mont. Bienvenue à Françoise LABORDE, ses deux enfants et son compagnon. Nous ne pouvons que nous féliciter de la future collaboration qui existera entre les nouveaux propriétaires et le foyer.

# La vie du village

## Tournoi de foot

Encore une fois, les saint-montais ont participé au tournoi corporatif de Riscle. Pendant deux semaines, ils ont fait un magnifique parcours jusqu'en demi-finale où ils se sont inclinés 4 à 6 face à l'équipe de Labarthète (aidée de l'arbitre). Nous félicitons tous les joueurs qui ont donné de leur temps pour ce tournoi. L'équipe de Saint-Mont a terminé 4<sup>ème</sup> au classement général.



## Demande d'emploi

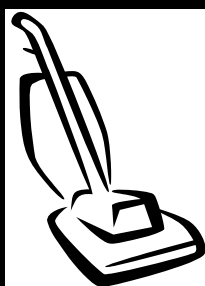
**Employée polyvalente qualifiée cherche un emploi auprès de personnes âgées ou d'enfants (garde à domicile, transport, ...).**

### Tâches :

- Entretien cadre de vie
- Repassage
- Préparation des repas
- Courses

**Pour tout renseignement :**

**05 62 69 67 73**



## Concours de pêche qualificatif et rencontre Orthez / Saint-Mont

Le concours de pêche qualificatif, qui sert à déterminer les pêcheurs de l'AAPPMA de SAINT-MONT au concours fédéral qui se tenait cette année à Saint-Clar, a vu :

- ⇒ 1<sup>er</sup> qualifié : BOUEILH Serge
- ⇒ 2<sup>ème</sup> qualifié : BOUEILH Michel
- ⇒ 3<sup>ème</sup> qualifié : MORATELLO Marcel
- ⇒ 4<sup>ème</sup> qualifié : LABRUFFE Jean-Louis
- ⇒ 5<sup>ème</sup> qualifié : CATALA Marcel.

23 pêcheurs ont participé. 25 kilos de poissons ont été pêchés.

L'ambiance était excellente, le repas aussi et la société donne rendez-vous aux concurrents l'année prochaine.

## FETES DE SAINT-MONT

### Vendredi 23 juin 2006

20h30 : Bodega sympa  
et

23h00 : Bal disco avec

### DISCOBEL

**Sur grand écran : France /  
Togo**

**Coupe du monde de football**  
\*\*\*\*\*

### Samedi 24 juin 2006

09h00 : **Concours de Pêche**  
Remise des prix / Apéritif

16h00 : **Intervillages** avec  
Labarthète, Saint-Germé  
21h00 : Apéro et Bodega en  
folie avec la banda

### Les Canary's

**Trompette d'or au championnat de  
France 2005**

23h00 : Bal disco avec

## DISCOBEL

*Ambiance assurée – Soirée Cadeaux*

### Concours de quilles

### Structure gonflable (gratuit)

04h00 : Clôture de la soirée  
avec le casse-croûte  
du festayre offert par  
le Comité des Fêtes  
\*\*\*\*\*

### Dimanche 25 juin 2006

11h00 : Célébration religieuse  
avec **Les Echos de l'Adour**  
12h00 : Apéritif-concert avec :  
**Les Echos de l'Adour**

Après-midi : Animation locale  
Finale du concours de quilles

17h00 : Buvette

21h00 : **Bal rétro** avec  
**Trio Musette**  
\*\*\*\*\*

## Lundi 26 juin 2006

Matin : Randonnée avec le  
club de St-Germé

12h00 : Repas

(Terrain de pétanque ou foyer)

*Ce repas est préparé par Aymeric  
SAINT-LANNES*

Apéritif

Salade saint-montaise

Noix d'entrecôte de bœuf grillée

Pommes de terre persillade

Coupe glacée

Café (Vin compris)

**Prix : 12,50 € (adulte) 6,00 €**  
(enfant)

Inscriptions avant le 20 juin

2005 au : **05 62 69 65 03**

**et 05 62 69 65 12**

15h00 : Concours de pétanque  
Loto

20h00 : Escoubasso  
au foyer

# La Fête du Saint-Mont 2006



monde mais les personnes présentes se sont régalées. Il est clair que les membres du foyer sont de véritables experts culinaires. Pour l'année prochaine, il est prévu de doubler la formule du samedi, c'est-à-dire de présenter le « Canard aux tisons » pendant les deux jours; Enfin, le foyer s'est déjà félicité dans les colonnes du journal de l'achat du monastère par Françoise LABORDE et son compagnon. Il espère pouvoir organiser différemment la fête du vin l'année prochaine.

En attendant, le foyer rural propose à ses adhérents de réfléchir pour l'assemblée générale de septembre à l'utilisation de l'argent gagné, aux

La traditionnelle fête du vin a eu lieu le dernier week-end du mois de mars. Au menu de ces trois jours : un très beau temps, beaucoup de monde le samedi et le dimanche.

tion. Les personnes présentes étaient unanimes pour souligner l'organisation exceptionnelle qui a prévalu du-



Nous nous sommes retrouvés en avril pour le compte rendu sur cette fête. Nous avons pu partager un repas amical et nous féliciter de l'excellente ambiance qui a prévalu pendant non seulement les deux

4

jours de fête mais les semaines de prépara-

rant ces deux jours.

Le samedi, le repas servi « canard aux tisons » a toujours eu autant de succès. La formule plaît et le monde qui a afflué sur les trois sites (Valéria, Promenade, foyer) l'atteste.

Le dimanche, la formule « Canard en daube de Saint-Mont » a attiré moins de

améliorations à apporter pour que cette fête soit la manifestation réussie de l'année !

Encore une fois, un grand merci à toutes celles et à tous ceux qui n'ont pas hésité à donner de leur temps, de leur énergie, de leur sourire et de leur bonne humeur pour la réussite de cet événement exceptionnel !

# En direct du conseil municipal

22 mars 2006

Résultat 2005

6 496 €

Etaient excusées : Mme Françoise DESCOUBET et Mme Nathalie LAPORTE.

Etaient absents : Josette COURTADE et Marcel MORATELLO.

Ordre du jour : - Préparation budgétaire,  
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*  
1/ Budget 2006- DEPENSES

en investissement :	325 046 €
Total du capital des emprunts	16 573 €
Total des immobilisations	<u>242 277 €</u>
- achat terrain cimetièr	15 000 €
- presbytère	120 000 €
- columbarium	5 000 €
- Electrification	66 196 €
- Logement école fenêtr	3 811 €
- Logement école portail	2 160 €
- Matériel	1 500 €
- Mur de la colline	25 110 €
- Place Valéria	3 500 €
Total intégr. travaux électrification	66 196 €
en fonctionnement :	187 941 €
Charges générales	57 163 €
(eau, électricité, fournitures, assurance, téléphone, entretien, taxe foncière, fêtes et cérémonies)	
Charges de Personnel	36 800 €
(salaires + charges)	
Autres charges	39 205 €
(indemnités, aide sociale, SDIS, contributions aux syndicats, subventions et étude pour tx à l'église)	
Intérêts d'emprunts	5 235 €
Charges exceptionnelles	49 538 €
(participation au lotissement + secours)	

2/ Budget 2006 - RECETTES

- en investissement :	325 046 €
Solde 2005	3 422 €
Affectation du résultat	90 604 €
FCTVA	99 €
Subventions	111 725 €
Emprunt presbytère	53 000 €
Intégration travaux électrification	66 196 €
- en fonctionnement :	187 941 €
Produits de services	2 100 €
Impôts et taxes	109 273 €
Dotations	65 970 €
Locations	4 047 €
Divers	55 €

3/ Questions diverses

A – Le presbytère

Il faudrait voir avec l'entreprise MARQUE pour un plancher plastique thermo soudé pour la douche du logement à l'étage.

La cuve gaz n'est pas assez enterrée pour la pression. De plus, esthétiquement, il n'est pas possible de la laisser ainsi. Le problème a été signalé au plombier et au maçon.

B – Le RPI

Le courrier de Madame la Sous-Préfète relatif à la dissolution du RPI de Lelin-Lapujolle, Saint-Germé et Saint-Mont est lu. Vu le transfert de la compétence école, cette structure doit être dissoute par la CCMVA.

C – Le CAUE

La commune a émis le souhait d'adhérer au Conseil d'Architecture et d'Urbanisme. Mais la CCMVA risque également de le faire.

La subvention a été prévue au budget sous condition de ne payer deux fois pour le même service.

La séance est levée à 23 H 20.

28 mars 2006

Etaient absents : Josette COURTADE et Marcel MORATELLO.

Ordre du jour : - Compte Administratif 2005,  
- Budget 2006,  
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*  
1/ Le Compte Administratif 2005

Les dépenses et des recettes présentées lors du 8 mars 2006, ont été étudiées par les membres du Conseil et n'appellent aucune remarque.

Le compte administratif 2005 est donc adopté à l'unanimité.

2/ Le Compte de Gestion 2005

Le compte de Gestion 2005 est étudié. Il concorde parfaitement avec le compte administratif. Il est donc approuvé à l'unanimité.

3/ L'affectation du résultat 2005

La somme de 6 496.31 € est proposée. Cette affectation est adoptée à l'unanimité.

4/ Le budget 2006

Suite au projet de la séance du 22 mars 2006 et à l'acceptation du receveur municipal, le budget est adopté à l'unanimité avec

en investissement : 325 046 €  
en fonctionnement : 187 941 €

# En direct du conseil municipal (suite)

## 5/ Les taux d'imposition

Le Conseil Municipal décide de maintenir, pour l'exercice 2006, les taux d'imposition de l'an passé.

Ils se répartiront donc de la façon suivante :

la taxe d'habitation	12,01 %,
la taxe foncière sur le bâti	13,30 %,
la taxe foncière sur le non bâti	92,78 %.

## 6/ L'intérêt communautaire de la CCMVA

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les dispositions de la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 introduisant de nouvelles dispositions concernant l'intercommunalité, notamment l'instauration d'un délai, fixé au 18 août 2006, dans lequel l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles doit être défini. A défaut, l'intégralité de la compétence est transférée à l'EPCI. Cet intérêt communautaire doit être défini par les conseils municipaux des communes membres à la majorité qualifiée pour la création de la communauté de communes (article 5214-16 IV du code général des collectivités territoriales). Aussi, M. le Maire propose la définition suivante de l'intérêt communautaire de certaines compétences de la communauté de communes :

### **Réalisation des zones d'aménagement concerté :**

Est déclarée d'intérêt communautaire la création du ZAC destinée au développement économique de la communauté de communes en : favorisant l'agrandissement d'entreprises déjà implantées sur le territoire intercommunal. accueillant de nouvelles entreprises soucieuses de s'établir sur le territoire intercommunal.

### **Création de réserves foncières :**

Est déclarée d'intérêt communautaire la création de réserves foncières destinées à recevoir des activités économiques et des constructions d'écoles.

### **Création d'aires de pique-nique :**

Sont déclarées d'intérêt communautaire les aires de pique-nique situées ou créées à l'extérieur des villages (de panneaux à panneaux).

### **Création d'espaces culturels et d'espaces à vocation socio-éducative :**

Sont déclarés d'intérêt communautaire les espaces culturels et à vocation socio-éducatives destinés à des actions scolaires ou péri-scolaires.

### **Soutien financier, appui technique et logistique aux activités associatives :**

Apporter un soutien financier, technique et logistique aux activités associatives réalisées dans les cadres scolaires et péri-scolaires et qui présentent un plan d'action détaillé définissant :

la nature et le déroulement des actions, l'état des dépenses et des recettes, les moyens mis en œuvre, le public ciblé, le calendrier.

### **Expérimentation et développement d'un service de transport à la demande d'intérêt communautaire et à destination de sa population :**

Expérimentation et développement d'un service de transport à la demande à destination de la population du territoire intercommunal lorsque ce transport s'effectue au minimum entre les communes. Le transport à la demande au sein d'une même commune ne sera pas d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après concertation et à l'unanimité, le Conseil donne son accord pour définir l'intérêt communautaire tel que présenté ci-dessus.

## 7/ L'adhésion à l'AEECNG

Vu la lettre du 7 mars 2006 de la Présidente de l'Association d'Etude et d'Expérimentation Climatologique du Nord du Gers (AEECNG), Considérant l'intérêt des agriculteurs pour les fûtes relatives à la lutte contre la grêle, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'AEECNG.

La participation de 150 € sera versée à cet organisme.

## 8/ Questions diverses

### **Le logement de l'école**

M. PETIT souhaite que les sols, les plafonds et les tapisseries soient rénovés. Accord unanime.

La séance est levée à 21 H 00.

**13 avril 2006**

Etaient absents : Josette COURTADE et Marcel MORATELLO.

Ordre du jour :  
- Travaux sur l'Adour,  
- Achat mobilier urbain,  
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

## 1/ Les travaux sur l'Adour

Après étude du dossier d'enquête publique relative au programme d'entretien de la rivière « Adour » dans sa traversée du Gers, réalisé par le Syndicat de Défense Contre les Crues de l'Adour et de ses Affluents, le Conseil Municipal délibère et se prononce, à l'unanimité, favorablement pour ce projet.

## 2/ Le Personnel

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, le 30 novembre 2005, doit faire l'objet de modifications,

# En direct du conseil municipal (suite)

EMPLOIS	Effectif	Durée hebdo	Fonctions	Cadre d'emplois des Fonctionnaires pouvant occuper les emplois
Secrétaire de Mairie	1	16	Secrétariat, accueil, comptabilité, préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal	Adjoint Administratif
Cantonnier	1	27	Bâtiments communaux, voirie cimetières, espaces verts, Polyvalence suivant services	Agent des Services Techniques
Agent d'entretien	1	6	Bâtiments communaux, espaces verts, Polyvalence	Agent des Services Techniques

suite à l'augmentation du temps de travail nécessaire à un des agents des Services Techniques. De plus, le contrat à durée déterminée de Daniel DEZORTES est arrivé à son terme.

Il propose, par conséquent d'harmoniser le tableau des emplois à compter du 01 mai 2006 et d'embaucher Daniel DEZORTES.

Le conseil municipal donne son accord avec toutes les voix pour afin de passer Anne-Marie MAZOYER à 6 heures hebdomadaires et d'embaucher Daniel DEZORTES pour un an de stage.

### 3/ Le transfert de charges

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les dispositions de la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 introduisant de nouvelles dispositions concernant l'intercommunalité, notamment l'instauration d'un délai, fixé au 16 août 2006, dans lequel le transfert de charges peut être réévalué.

Il appartient à chaque conseil municipal de donner délégation à la commission d'évaluation du transfert de charges du conseil communautaire afin de procéder à cette réévaluation.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'autoriser ladite commission du conseil communautaire à émettre des propositions, lesquelles seront ensuite soumises au conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après concertation et à l'unanimité, délibère et donne son accord.

### 4/ Le certificat d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle la demande de certificat formulée par Mme BRESSAC-LARDENOIS Nelly, concernant le terrain cadastré section AN parcelle n°100 située « à Cabiro » hors des parties actuellement urbanisées de la commune, et invite le conseil municipal à examiner l'intérêt de cette réalisation par la commune. Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire : considérant l'article L.111.1-2 du Code de l'Urbanisme, considérant que la demande de certificat

d'urbanisme déposée par Mme BRESSAC-LARDENOIS Nelly présente pour la commune l'intérêt suivant : installation d'un jeune couple avec des enfants ;

DEMANDE que le certificat d'urbanisme relatif au dossier de Mme BRESSAC-LARDENOIS Nelly soit délivré positif et MANDATE M. le Maire pour transmettre la présente délibération au Service de l'Etat chargé de l'instruction (Subdivision de l'Equipement de Plaisance).

### 5/ Questions diverses

#### 1 – **Le presbytère**

Le maçon n'a pas donné de nouvelle sur les travaux et la cuve malgré les nombreux messages pour le contacter.

Il faudrait prévoir une cabine de douche pour le logement du haut après la pose du bac.

#### 2 – **La ruine à côté du presbytère**

Un technicien de la SAFER a demandé des renseignements sur la ruine possédée par M. THEUX. La municipalité peut se porter acquéreur.

#### 3 – **Le terrain du cimetière**

Un contact a été pris de nouveau auprès de M. DARROUZET. La situation stagne en attendant la décision du Tribunal pour l'indivision.

#### 4 – **Signalisation**

Le panneau « voie sans issue » dans le cœur du village va être placé en haut du village comme l'avait souhaité Mademoiselle SINE.

#### 5 – **Mobilier urbain**

Un panneau d'extérieur dimensions 71 X 53 à 159 € max et une console d'affichage + 6 panneaux à 185 € environ.

La commande pourra être passée.

#### 6 – **la vente du château**

Le conseil municipal propose d'écrire au Président du Conseil Général afin que le monastère ne disparaisse pas du patrimoine et soit acheté par le Département.

La séance est levée à 22 H 30.



**L'inconnu du dernier numéro**

Il s'agissait de **Jacques DUBOS** lorsqu'il était jeune. C'était facile, il est vrai, et parmi les nombreux gagnants, c'est Pierre DEDEBAN qui a remporté le carton de vin.

**L'inconnu(e) de ce numéro**

Pas d'inconnu(e) ce mois-ci, trêve estivale oblige Le petit *saint-montais* fait appel à ses lecteurs pour que des photos d'une ou d'un habitant du village jeune puisse figurer en dernière page. Un carton de vin récompense le gagnant.

**LES CHARMETTES EN FETE**

Le samedi 1 juillet 2006 après-midi se déroulera dans le parc du centre des Charmettes la traditionnelle fête de l'été dont voici le programme :

**A partir de 16 Heures : Animation Non Stop**

**Le soir :** Repas (Verre de punch / Melon Floc ou nature / Grillades / Frites / Pâtisserie / Vin en vrac): 11 € Adulte et 6 € Enfant (à réserver au 05 62 69 93 25 ou 05 62 69 74 04)

- 16h00 - Ouverture de l'espace activités—créations du Foyer de vie
- 17h00 / 17h30 - « **Voyage au cœur de l'Orient** » Spectacle du Foyer de Vie
- 17h30 / 18h30 - Concert avec ASCA Musique
- 18h30 - Les MAJORAUX
- de 19h00 à 1h00- Les CRAIGNOS et ASCA Musique

Un nombreux public est attendu pour encourager les pensionnaires et toute l'équipe d'encadrement.

**Concours de pêche**

**Dimanche 13 août 2006**

La société de pêche de SAINT-MONT organise son traditionnel concours interrégional doté de nombreux prix. Le midi, un repas est organisé aux communaux. Réservez dès à présent au 05 62 69 63 46 (Serge BOUEILH), au 05 62 69 69 85 (Robert DUVIGNAU), au 05 62 69 65 03 (Bernadette BOUEILH - Dépôt de pain).

- 06h00 : Aux communaux - Rassemblement des concurrents
- 08h00 : Ouverture du concours
- 10h30 : Fin du concours - pesage du poisson - Classement
- 11h30 : Palmarès - Remise des récompenses
- 12h30 : Repas

Prix du repas : 12 € (adulte) / 6 € (enfant) et du concours : 10 € (adulte) et 5 € (enfant)

**Fêtes de Saint-Mont**

Elles se déroulent les **23, 24, 25 et 26 juin 2006**. Vous avez reçu la feuille des activités. N'oubliez pas au verso le « Qui fait quoi ? »

**Fête du quartier du Cos**

Une fête de plus dans le carnet des activités du village : la fête du quartier du Cos. Le comité organisateur vous invite le :

**Samedi 29 juillet 2006**

***Le petit saint-montais est la revue du Foyer Rural de SAINT-MONT.***

Directeur de la publication :

Le président du Foyer Rural,

Michel PETIT

Tél : 05 62 69 64 77

Vous pouvez collaborer en apportant vos articles, suggestions, ...

*Imprimé par nos soins*

*Imprimerie Spéciale SAINT-MONT*